



Arrêté n° 2022-332-AG

Objet : Arrêté autorisant temporairement la vente de bigorneaux sur le parking de la Poste

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant la demande du 21 novembre 2022 de Madame BAUDET, représentante du groupe d'amis-pêcheurs, pour une vente de bigorneaux sur le parking de la Poste dans le cadre du Téléthon le samedi 3 décembre 2023,

Considérant que l'objectif de cette vente est de soutenir le Téléthon,

ARRÊTE

Article 1 : Le groupe d'amis-pêcheurs, représenté par Madame BAUDET, est autorisé à occuper de façon temporaire un espace sur le parking de la Poste, pour la vente de bigorneaux.

Article 2 : Cette autorisation temporaire est accordée pour la journée du samedi 3 décembre 2022.

Article 3 : L'occupation du domaine public est consentie à titre gracieux, l'objectif de la vente étant de soutenir le Téléthon.

Article 4 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

La Plaine-sur-Mer, le 30 novembre 2022



Danièle VINCENT
1^{ère} adjointe au Maire